

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024 A 18 H**

Date de la convocation : 18/03/2024  
Nombre de Conseillers : 8  
en exercice : 8  
en présence : 7  
en absence excusée avec pouvoir : 1  
votants : 8

Le lundi 25 mars 2024 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etait excusé : POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

---

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Approbation du procès-verbal du 8 février 2024
  - Approbation du Compte de gestion 2023
  - Affectation des résultats 2023
  - Vote des taxes 2024
  - Attribution des subventions 2024
  - Présentation et vote du Budget Primitif 2024
  - Non renouvellement du CDD de l'agent administratif
  - Décision de bail ou de vente avec TDF
  - Informations et questions diverses
- 

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 8 février 2024.

### **I - Approbation du Compte de gestion 2023 :**

Mme le Maire a présenté au Conseil le compte de gestion 2023, comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 149 610,96 €
- Recettes réalisées : 337 801,74 €

Investissement :

- Dépenses réalisées : 147 097,18 €
- Recettes réalisées : 161 695,11 €

Pour le vote, Mme le Maire quitte la salle et le premier Adjoint prend la présidence de la séance.

- Après délibération, le Conseil municipal, par 8 voix, 0 contre et 0 abstention, approuve le compte de gestion 2023.

### **II - Affectation des résultats 2023 :**

Mme le Maire propose l'affectation des résultats 2023 comme suit :

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats : 188 065,34 €

Affectation obligatoire : 90 108,39 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve : 97 956,95 €

Affectation totale affecté au c/002 : 90 108,39 €

□ Après délibération, le Conseil municipal, par 8 voix, 0 contre et 0 abstention, approuve l'affectation du résultat 2023 au c/002.

### **III - Vote des taxes 2024 :**

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour ne pas augmenter le niveau des taxes 2024, identique depuis 2021 :

- Taxe foncière sur bâti :	31,83 %
- Taxe foncière sur non bâti :	20,13 %
- Taxe habitation :	10,43 %
- CFE :	12,22 %.

□ Après délibération, le Conseil municipal, par 8 voix, 0 contre et 0 abstention, décide de maintenir les taux pour l'année 2024.

### **IV - Attribution des subventions 2024 :**

Mme le Maire présente les différentes demandes de subvention reçues. Le Conseil Municipal les étudie Après échange, le Conseil Municipal accepté les demandes comme suit :

- Ecole des métiers (1 ado de Maligny) :	240 €
- ADMR (2 personnes à Maligny) :	100 €
- La Clique de Lacanche :	100 €
- Fédération de chasse :	300 €
- AOA d'Arnay (Camille Moutard) :	500 €
Total des subventions accordées :	1 240 €

La demande de l'association JM3, de 1500 €, est reportée en attente de la présentation de leur budget prévisionnel 2024.

### **V - Présentation et vote du Budget Primitif 2024 :**

Mme le Maire présente le Budget Primitif 2024, comme suit :

Fonctionnement :

□ Dépenses :	262 990,00 €
□ Recettes :	284 994,95 €

Investissement :

□ Dépenses :	275 531,00 €
□ Recettes :	275 531,00 €.

□ Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **VI - Non renouvellement du CDD de l'agent administratif :**

L'agent administratif, secrétaire de mairie, ne s'est plus présentée à son poste depuis le 22 février dernier. Après plusieurs absences sans justificatifs, Mme le Maire lui a adressé une lettre recommandée demandant des justificatifs de son absence et de reprendre son poste au plus tard le jeudi 28 mars 2024, sinon elle sera radiée de l'effectif. A ce jour, la mairie n'a pas reçu l'accusé de réception de sa lettre en retour. Le CDD de l'agent se termine le 22 mai prochain.

- Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour ne pas renouveler le CDD de l'agent.

### **VII - Décision de bail ou de vente avec TDF :**

Un opérateur supplémentaire, Orange, va utiliser l'antenne TDF ce qui inquiète le fermier situé à proximité. Celui-ci demande une lettre de la mairie confirmant qu'il n'y a pas de risque sanitaire supplémentaire pour son bétail. Mme le Maire n'a pas la compétence pour répondre.

L'installation des antennes est censée répondre aux normes officielles.

- Le Conseil municipal est d'accord sur le principe de la location à TDF et attend en retour le bail annoncé, avec effet rétroactif.

### **VIII - Informations et questions diverses :**

L'achat de verres aux armoiries de Maligny se complique. La Trésorerie n'autorise pas la commune à émettre la commande et se faire ensuite rembourser de l'achat des verres. Elle propose la création d'une régie ou que la commande se fasse par l'intermédiaire d'une association. Une commande à titre privé est envisagée.

La réhabilitation de la chapelle prend du retard. La mairie est toujours en attente de la subvention demandée à la DETR. Elle n'a reçu pour l'instant que la subvention du Conseil départemental.

A la suite des dernières pluies abondantes, la toiture de la salle des fêtes a subi des infiltrations. Un devis a été demandé à un couvreur.

La mairie a reçu un courrier de la part de M. et Mme Desplantes qui se plaignent de la vitesse excessive des véhicules rue de la Place et souhaitent plus de sécurité pour entrer/sortir de leur propriété. La mairie, déjà au courant de ce problème qui concerne aussi d'autres habitants, n'a pas trouvé de solution satisfaisante par rapport à la configuration des lieux. Un contact va être pris avec la MICA, organisme d'assistance technique pour les aménagements de voirie, afin de prendre conseil.

Route de Vellerot, Mme Joubier réclame un élargissement sécurisé du passage en sortie de son garage, situé au-dessus du fossé. Le sujet est à l'étude.

Un concours de maisons fleuries a été proposé. Le sujet doit être encore travaillé.

La commission Bois doit se réunir prochainement pour étudier le devis pour les travaux 2024 que nous a adressé l'ONF.

Clôture de la séance à 21 h.

Secrétaire de séance  
FAURIE Françoise

Le Maire  
DESBOIS Martine